



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : FORMATION DE SENSIBILISATION AU
HANDICAP A DESTINATION D'AGENTS DE LA
VILLE DE VINCENNES**

**DÉCISION N° DM-25-320
EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRERE-GOURDY, adjoint au Maire chargé du développement durable et de l'inclusion ;

VU la délibération du 17 février 2022 relative à l'adoption du Plan Inclusion Handicaps au titre des années 2022-2027

CONSIDÉRANT la proposition de la société « Femmebionique », représentée par Madame Clara BENOIST, située au 7 rue Saulpic 94300 VINCENNES, d'assurer pour la compte de la ville de Vincennes l'organisation d'une demi-journée de formation de sensibilisation au handicap à destination d'agents de la ville de Vincennes, pour un montant de 840€ TTC (huit cent quarante euros).

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec la société « Femmebionique", représentée par Madame Clara BENOIST, située au 7 rue Saulpic 94300 VINCENNES, pour l'organisation d'une demi-journée de formation de sensibilisation au handicap à destination d'agents de la ville de Vincennes, pour un montant de 840€ TTC (huit cent quarante euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du développement
durable et de l'inclusion,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE-GOURDY

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20250924-lmc1H13519H1-AR Date de réception en Préfecture : 24/09/2025 Date de Publication : 24/09/2025
--